



Garde d'un enfant parent séparé - démanagement

Par **tchoup**, le **24/07/2014** à **10:17**

Je suis le père.

Séparation du couple depuis 9 ans.

Enfant de 11 ans qui vit depuis la séparation chez sa mère mais vient 1 week end sur 3 et la moitié des vacances chez son père.

Négociation à l'amiable depuis 9 ans avec jugement devant le TGI en 2007 avec accord des 2 parties pour fixer la résidence de l'enfant chez la mère, constater qu'ils exercent en commun l'autorité parentale et gérer le droit d'accueil du père.

Le père souhaite depuis quelques années prendre l'enfant à son domicile et la mère est d'accord dans le principe mais repousse cette échéance.

En 2014, la mère décide de déménager à plus de 800 km (les deux résidences étaient dans le même département). Le père accepte car la mère est d'accord de lui laisser l'enfant dans 1 an. La veille du déménagement, la mère a changé d'avis, le père et le nouveau conjoint de la mère s'engueulent pour un autre motif.

Depuis plus de nouvelles, l'enfant a déménagé et je n'ai pas d'adresse. J'ai envoyé un texto sans réponse. Je suis censé la prendre en vacances le 01/08.

Mon but est d'obtenir que la résidence de ma fille soit chez moi en septembre 2015 comme initialement convenu.

Que dois-je faire et dans quel ordre ? Et quels sont mes droits au sujet de ce déménagement ?
merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **24/07/2014** à **17:25**

Bonjour, la mère doit vous prévenir, par LRAR dans le mois de son déménagement afin que vous puissiez aller chercher l'enfant. Si elle ne le fait pas, vous pouvez aller chercher l'enfant à son ancien domicile et déposer plainte si elle ne vous présente votre fille. Pour demander la garde, il faut saisir le JAF du lieu de résidence de l'enfant avec ou sans avocat, cordialement